

L'évaluation des pressions agricoles réalisée en application de la Directive Cadre sur l'Eau

Jeanne Boughaba

Direction de l'eau et la
biodiversité – bureau ressources
naturelles et agriculture

07/02/2017



Crédit photo : © Thierry DEGEN/MEEM-MLHD



Les principes de la directive cadre sur l'eau

- Directive (directive 2000/60) qui définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique
- Principes : fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux. L'objectif général est d'atteindre d'ici à 2015 le bon état des différents milieux sur tout le territoire européen (dérogations possibles).



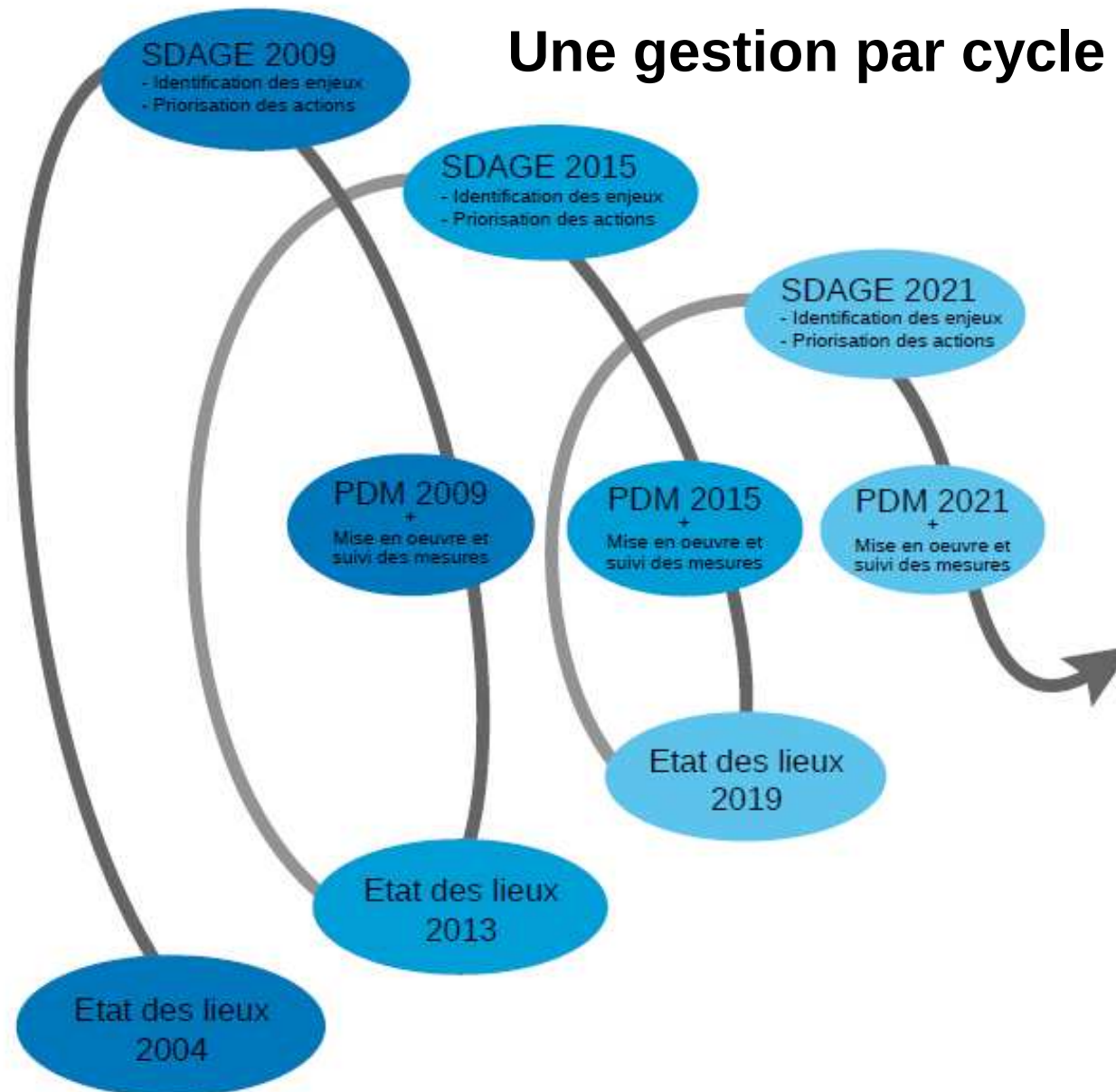
Les principes de la DCE

Une approche pression-impact ou basée sur l'approche DPSIR

- **D**Driving force – force motrice : identification et caractérisation des activités qui génèrent des pressions (ex : la démographie exerce une pression sur la ressource par les prélèvements qu'elle génère)
- **P**ressure – pression : identification et caractérisation des pressions exercées par les différentes forces motrices (ex : rejets ponctuels et diffus d'azotes par l'agriculture)
- **S**tatus – Etat : état des eaux apprécié à travers la surveillance et l'évaluation des indices de qualités ou du respects des normes de qualité environnementales (ex : état moyen de l'indice poisson en rivière, dépassement de la normes de qualité pour le cuivre)
- **I**mpact - Impact : évaluation de l'effet de la pression sur l'état (ex : les rejets d'azote de différentes sources engendrent l'eutrophisation des eaux littorales qui perturbent l'écosystème et l'état des eaux)
- **R**esponse – Réponse : mesure appliquée à la force motrice pour réduire la pression et son impact, afin d'améliorer l'état

Les principes de la DCE

Une gestion par cycle de 6 ans



L'évaluation des pressions agricoles dans le cadre de la DCE

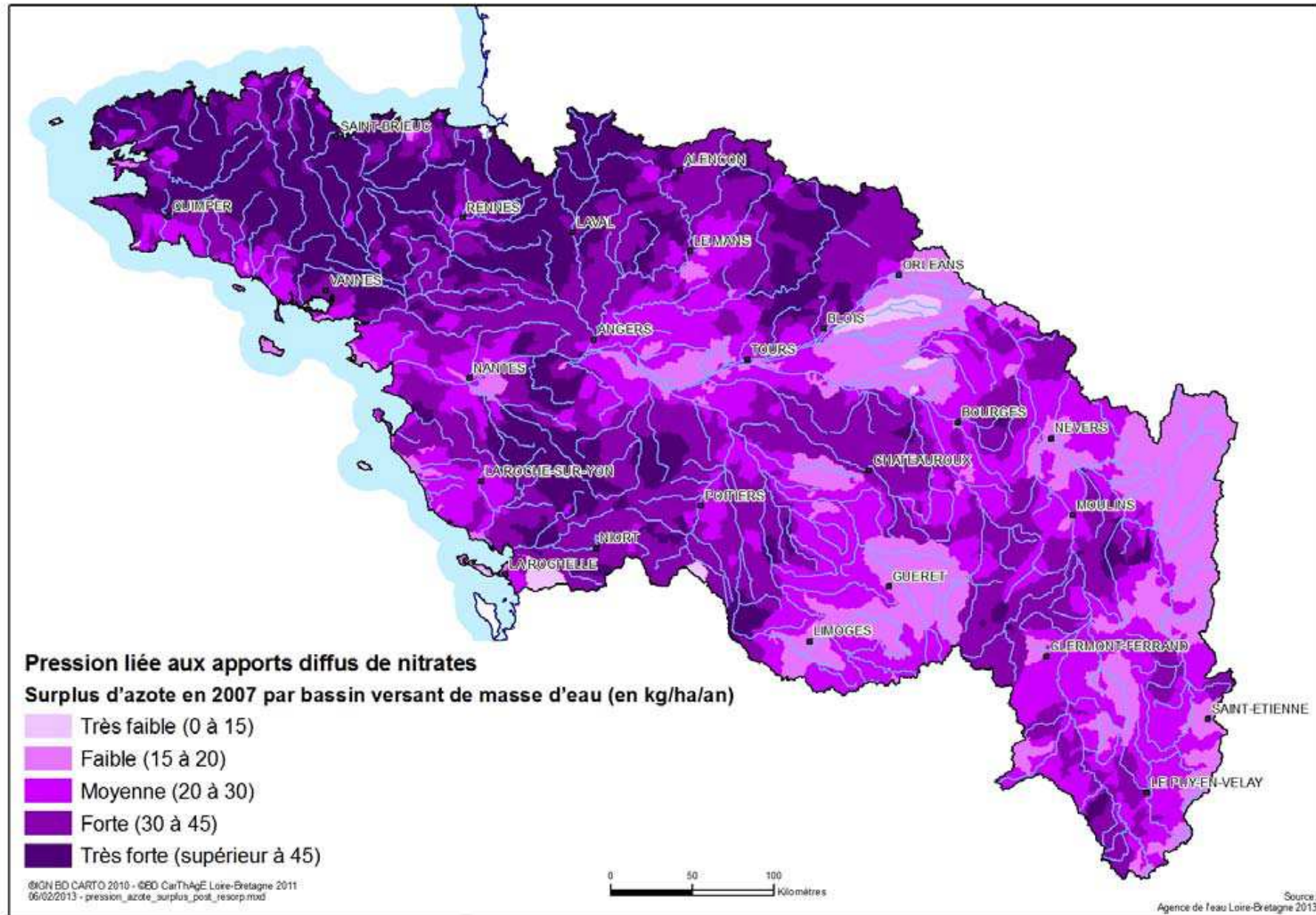
- Pressions agricoles étudiées : nitrates, pesticides, phosphore
- État des lieux : intègre une évaluation des pressions sur le bassin et une estimation de leurs impacts sur le milieu.
- Objectifs :
 - article 5 DCE : analyse des impacts des activités humaines sur l'état des eaux (pollutions diffuses agricoles : catégorie de pression identifiée)
 - évaluer le risque de non atteinte des objectifs environnementaux
 - cibler les zones où agir en priorité et définir les mesures les plus adaptées pour réduire la pression (SDAGE et PdM)

Données et méthodes utilisées ?

- Les données agricoles principalement utilisées :
 - données administratives : RPG, BNVD
 - données issues d'enquêtes : recensement agricole, enquêtes PK
- Méthodes proposées au niveau national :
 - nitrates : NOPOLU (2013) , Cassis N (2019)
 - pesticides : Arpèges (croisement pression x vulnérabilité)
- Des méthodes spécifiques sur certains bassins

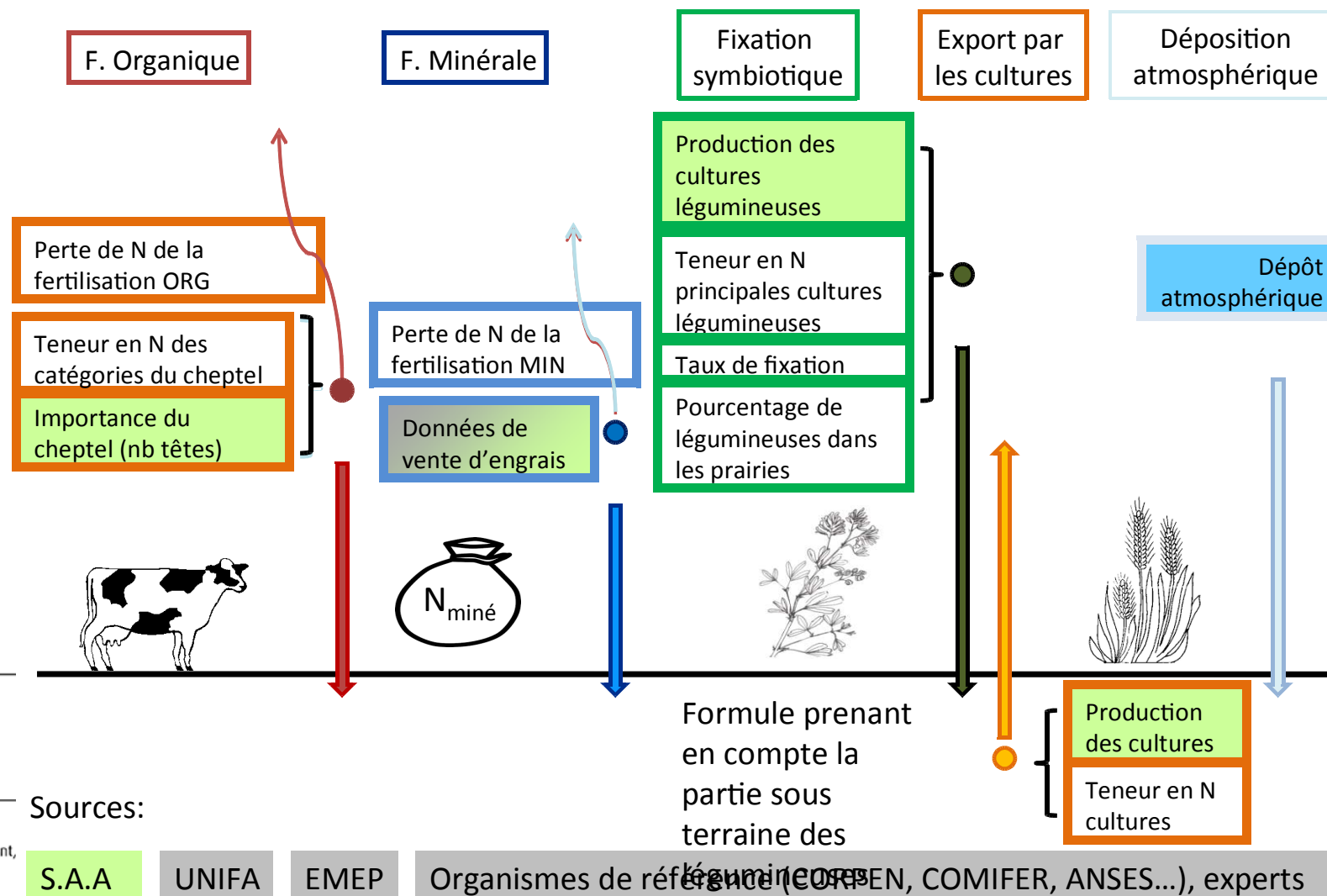


Exemple : évaluation de la pression azote sur Loire-Bretagne



Exemple : méthode d'évaluation du surplus azoté Cassis N

Le modèle CASSIS_N



Pertinence des données et modèles par rapport aux besoins

- **Intérêts :**

- indicateurs en appui aux décideurs pour cibler les zones où agir prioritairement en fonction des risques d'émissions de polluants dans le milieu

- modèles couvrent l'ensemble du territoire et permettent de disposer d'indicateurs homogènes et comparables

- **Limites des indicateurs modélisés et perspectives :**

- difficulté à estimer les impacts des pratiques sur l'évolution de la qualité de l'eau à large échelle : indicateurs croisant occupation du sol et pratiques "moyennes"

- niveau de précision et représentativité : importance de la précision et la représentativité de la donnée d'entrée dans le calcul des indicateurs pour disposer de résultats fiables (ex : pour le calcul du surplus azoté importance de la donnée "rendement")

Pertinence des données et modèles par rapport aux besoins

- **Limites liées aux données:**

Utilisation de données issues des bases nationales → peuvent être complétées par des données locales

→ Échelle : données statistiques généralement livrée à des échelles administratives, DCE à l'échelle du bassin hydrographique

→ Temporalité : données parfois anciennes → peuvent être remises en question au niveau local

→ Secret statistique : limites d'interprétation des indicateurs pouvant être lié à une information incomplète (nécessite de passer via la procédure du secret statistique pour accéder aux données)

→ Informations incomplètes : par exemple manque de données sur le drainage, qui est une donnée importante pour estimer les transferts de polluants dans les milieux

FIN

